

BPIFRANCE PUBLIE LES EXIGENCES PRUDENTIELLES SPECIFIQUES DE CAPITAL FIXEES PAR LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE

A l'issue des résultats du Supervisory Review and Evaluation Process (SREP) mené par la BCE en 2015, l'exigence de fonds propres (CET 1) phasée que le groupe Bpifrance doit respecter sur une base consolidée est fixée à 9.25 % pour 2016*.

Au 30 juin 2015, le ratio CET 1 phasé du groupe Bpifrance s'établit à 31.94 % sur une base consolidée (pro-forma incluant les résultats de l'exercice, nets de dividendes), soit un niveau largement supérieur à l'exigence minimale ainsi fixée qui n'entraîne par conséquent aucune restriction ou limitation de versement de dividendes, de paiement de coupons ou de rémunération variable.

**Sa filiale bancaire Bpifrance Financement dont le ratio CET 1 s'établissait à 9.49 % au 30 juin 2015 (pro-forma incluant les résultats de l'exercice, nets de dividendes) doit respecter sur une base consolidée et à la demande de la BCE une exigence minimale de 8.25 % pour 2016.*